



## Enjeux politiques courants affectant les entreprises canadiennes

Octobre 2011

À la mi-septembre, la Chambre de commerce du Canada a tenu son congrès annuel à St. John's, Terre-Neuve et Labrador. La réunion a servi de forum à plus de 300 chambres de commerce du Canada venues pour discuter des questions qui préoccupent les dizaines de milliers d'entreprises qu'elles représentent.

Pratiquement tous les gens à qui j'ai parlé ont mentionné que leurs membres s'inquiètent vivement de la fragilité de l'économie mondiale et de ses répercussions sur leurs entreprises, grandes et petites. Bon nombre d'entre eux sont préoccupés par l'attitude protectionniste adoptée par les États-Unis alors qu'ils sont aux prises avec de graves problèmes économiques.

Bien que leurs expériences varient, ils partagent un même sentiment : notre avenir économique dépend de notre compétitivité; de l'efficacité avec laquelle nous utilisons nos ressources humaines, financières et naturelles pour générer des richesses. Nos membres croient que le Canada lutte pour rester concurrentiel et productif. Le Forum économique mondial – qui nous a fait passer du dixième au douzième rang parmi les pays du monde les plus concurrentiels – partage le même sentiment.

Nos membres se préoccupent particulièrement des répercussions que le sous-investissement dans l'éducation, les compétences et la formation (par le gouvernement et les entreprises), un régime fiscal inefficace et la paperasserie et le recouplement ont sur leur compétitivité. Les entreprises du Canada savent que le gouvernement n'est pas le seul en cause. Le secteur privé est prêt à assumer un plus grand rôle dans notre regain de compétitivité et à travailler avec les instances gouvernementales à cette fin.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour la session d'automne du Parlement et je m'engage à travailler avec vous pour rendre les entreprises du Canada – et les familles et collectivités canadiennes qu'elles appuient – plus concurrentielles.

Cordialement,

L'honorable Perrin Beatty  
Président et chef de la direction, La Chambre de commerce du Canada

## Il est temps que le Parlement agisse sur la question du droit d'auteur

La Chambre de commerce du Canada est ravie que le gouvernement se soit empressé de déposer de nouveau une loi sur le droit d'auteur (projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*) à la Chambre des communes. De nombreuses entreprises, grandes et petites, dépendent de la protection de leurs droits de propriété intellectuelle (PI) pour poursuivre leurs activités au Canada.

La mise à jour de la loi permettra au Canada d'harmoniser sa législation à celle d'autres pays chefs de file et d'établir des lignes directrices relatives au téléchargement et au partage de fichiers dans Internet. Correctement appliqués, les droits de propriété intellectuelle favorisent la création d'emplois, la croissance économique et l'innovation.

Le projet de loi C-11 mettra en œuvre les dispositions du Traité de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. La Chambre de commerce du Canada avalise la ratification de ces traités, qui ont été signés par le Canada il y a plus de dix ans, et favorise une démarche typiquement canadienne.

L'adoption du projet de loi C-11 améliorera les normes relatives à la PI dans l'environnement numérique. D'autres mesures, notamment le renforcement de la protection à la frontière contre les produits contrefaits et l'actualisation du régime de brevet, sont également requises, et la Chambre de commerce du Canada continuera de faire pression pour l'établissement de ces normes destinées aux entreprises canadiennes et aux Canadiens.

Bien qu'elle soit très encouragée par la volonté du gouvernement d'adopter une loi sur le droit d'auteur actualisée durant cette session parlementaire, la Chambre estime que certaines dispositions du projet de loi C-11, selon leur libellé actuel, suscitent des préoccupations et pourraient engendrer des conséquences non intentionnelles. Nous tenterons d'obtenir des changements techniques pour tenir pleinement compte des principes articulés par le gouvernement. Ainsi, des améliorations s'imposent dans les secteurs suivants : la facilitation d'actes qui constituent une violation; la recherche sur le chiffrement; la sécurité des ordinateurs et des réseaux; la rétro-ingénierie des logiciels; le contenu généré par l'utilisateur; la responsabilité des fournisseurs de services en ligne (« règle d'exonération »); la copie privée et les mesures de sauvegarde; et les dommages légaux.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur de la politique d'innovation et du Conseil canadien de la propriété intellectuelle, [cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251

## Maintenir la simplicité des régimes de pension agréés collectifs (RPAC)

Les RPAC doivent être aussi simples et explicites que possible pour atteindre leur but, à savoir permettre à plus grand nombre de Canadiens d'épargner en vue de leur retraite à l'aide d'un mécanisme semblable à un régime de retraite d'employeur. Voilà le message que la Chambre de commerce du Canada a transmis au ministère des Finances en août 2011 dans son [mémoire](#) concernant les règles fiscales se rapportant aux RPAC.

Les employeurs et employés trouveront les RPAC plus attrayants s'ils peuvent s'en prévaloir avec peu d'efforts et sans confusion. À cette fin, la Chambre de commerce du Canada croit que les RPAC devraient – dans la mesure du possible – incorporer des règles semblables à celles des REER collectifs que les employeurs et les particuliers comprennent bien. La simplicité des RPAC permettra d'établir un cadre peu coûteux grâce auquel les petites entreprises qui n'ont pas de ressources réservées à cette fin pourront administrer des régimes de retraite.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires, [scluff-clyburne@chamber.ca](mailto:scluff-clyburne@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 225

## **Les règlements pris en application de la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil* doivent être détaillés**

La Chambre de commerce du Canada appuie fortement l'objectif de la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil*, à savoir « dissuader l'envoi au Canada de pourriels sous leurs formes les plus dangereuses et trompeuses, comme l'usurpation d'identité, l'hameçonnage et les logiciels espions, et de contribuer à décourager les polluposteurs de sévir au Canada » et son but exprimé de « promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique ». Cependant, la Loi et ses règlements proposés n'équilibrent pas adéquatement deux objectifs : prévenir le comportement indésirable ou nuisible et empêcher que les activités parfaitement légitimes ne deviennent illégales.

Industrie Canada et le CRTC doivent fournir plus de détails et de souplesse en édictant des règlements ou des lignes directrices interprétatives. Ces mesures atténueraient l'impact sur les entreprises légitimes et faciliteraient la transition vers le nouveau régime – particulièrement pour les petites entreprises. Il est essentiel que le gouvernement mette en œuvre un programme exhaustif de sensibilisation du public pour mettre les secteurs privé et sans but lucratif au courant de leurs nouvelles obligations et que les organismes aient suffisamment de temps pour mettre en place des programmes d'observation.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur de la politique d'innovation et du Conseil canadien de la propriété intellectuelle, [cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251

## **L'investissement dans les collectivités éloignées du Canada : une bonne affaire**

Le 19 septembre, la Chambre de commerce du Canada a publié en association avec GE Canada [\*Argumentation économique en faveur de l'investissement dans les collectivités éloignées du Canada\*](#). Il est temps que les Canadiens commencent à envisager les collectivités éloignées sous un autre angle. Alors que le monde entier convoite les richesses naturelles du Canada, de nombreuses collectivités éloignées ne peuvent plus être considérées comme des régions qui ont besoin de l'aide du gouvernement pour survivre. Elles doivent être jugées selon ce qu'elles sont : des productrices de richesses qui nous permettront de conserver, d'améliorer même, notre niveau de vie et des

incubatrices de technologies et de pratiques administratives nouvelles qui nous rendront plus concurrentiels à l'échelle internationale.

Dans le document *[Argumentation économique en faveur de l'investissement dans les collectivités éloignées du Canada](#)*, la Chambre de commerce du Canada affirme que le Canada doit formuler une stratégie à long terme pour ses collectivités éloignées. Reconnaisant qu'il s'agit d'une initiative prolongée, nous proposons des mesures plus immédiates que le gouvernement fédéral – travaillant seul, de concert avec les provinces, territoires et/ou les entreprises – pourrait prendre pour créer l'environnement politique requis pour que les collectivités éloignées puissent réaliser leur potentiel économique.

Personne-ressource : Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires,  
[scluff-clyburne@chamber.ca](mailto:scluff-clyburne@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 225